



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260304-202603D025-DE
N° 202603D025
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception en préfecture : 04/03/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la
séance :

3 mars 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 2

Votants : 25

Date de la

convocation :

25 février 2026

Domaine
Finances
Pour : 25
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six le 03 mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARÉCHAL – A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET –
– A. DUPERRIER – L. VIOLA – F. JANET – C. SEMINARA – S. ROGNARD – J. SAINT PIERRE – D. VENET – S. GUEDON
– J. LIENHARDT – S. BAUDIN – F. CANARD – P. NOBLET – J. BERTHET

ABSENTS :

A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU

D. FROMENTIN a donné pouvoir à M. MACON

V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA

I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER

S. CLOUPET a donné pouvoir à I. DUBOIS

D. SEBAI absente

M. BIELOKOPYTOFF absent

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame Isabelle DUBOIS, adjointe aux finances rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que Conformément aux articles L.2311-5, R.2311-11, R.2221-48-1, R.2221-90-1, R.2311-13, D.5217-12, D.5217-13 et D.5217-14 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique. Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025 : soit un extrait du compte financier unique, soit le compte financier unique, soit une balance et un tableau des résultats au 31 décembre 2025.

I- Constat des résultats 2025

BUDGET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
Recettes	204 810.47 €	112 191.36 €
Dépenses	140 184.89 €	77 426.58 €
Résultat 2025	64 625.58 €	34 764.78 €
Report 2024	378 675.28 €	189 315.31 €
Clôture 2025	443 300.86 €	224 080.09 €

I- **Affectation des résultats**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<i>Résultat clôture de fonctionnement 2025</i>	<i>443 300.86</i>
<i>Affectation à l'investissement 2026 (compte 1068)</i>	<i>53 171.91</i>
<i>Report en section de fonctionnement 2026 (compte 002)</i>	<i>390 128.95</i>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,
Vu l'instruction M57

Vu l'avis de la Commission des finances,

Vu l'attestation de M. le Trésorier confirmant la conformité des résultats à ses écritures

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique,

Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

- **De constater** et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026
- **D'affecter** les résultats de l'exercice 2025, comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<i>Résultat clôture de fonctionnement 2025</i>	<i>443 300.86</i>
<i>Affectation à l'investissement 2026 (compte 1068)</i>	<i>53 171.91</i>
<i>Report en section de fonctionnement 2026 (compte 002)</i>	<i>390 128.95</i>

- **De donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Mars 2026

Le Maire,



Pierre LARRIEU